

MOTION

"MORATOIRE EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BAVOIS "

Bavois, le 08 juin 2021

Monsieur le président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues Conseillers communaux,

Depuis quelque temps, le projet éolien mené par notre Municipalité instaure une tension de plus en plus palpable dans notre commune.

L'étude de faisabilité, autorisée par le Conseil général en 2010, s'est transformée en une convention relative à la planification, la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien, laissant place aujourd'hui à des aérogénérateurs aux dimensions jamais vues dans notre pays. Pour rappel, des machines de 230 m de hauteur sont prévues d'être implantées à moins de 600 m d'habitations du village.

Depuis, le Conseil n'a eu que des informations lacunaires sur ce projet, en particulier les résultats détaillés des campagnes de mesures de vents. Ceux-ci ont conduit à devoir s'orienter sur des machines d'une taille gigantesque pour tendre à une rentabilité satisfaisante.

Malgré l'abandon du projet de Bavois par le Canton en 2012 en raison du manque de vent, le Conseil n'a pas été informé en 2016 de l'intervention de la Municipalité pour "rattraper" ledit projet.

Au vu des expériences à ce jour, aucun parc éolien réalisé dans notre pays n'a donné entière satisfaction auprès des riverains et des habitants des communes concernées.

Les nombreuses publications dans la presse et à la télévision démontrent que le modèle économique actuel s'appuie sur des subventions étatiques qui profitent principalement aux fabricants d'aérogénérateurs industriels, aux distributeurs d'énergie, aux propriétaires terriens qui accueillent de tels engins et aux spéculateurs financiers. De plus, il est démontré que ce modèle n'est pas garanti à long terme.

De ce fait, un moratoire de dix ans nous permettrait d'avoir le recul nécessaire à une meilleure vision de ce type d'énergie face à d'autres alternatives. Ce moratoire devrait également apporter un apaisement au sein de nos concitoyens.

Les différents points du moratoire sont les suivants :

- Que la Municipalité interdise sur l'ensemble du territoire communal jusqu'au 31.12.2031 la construction de toute éolienne de plus de 50 m de hauteur ;

- Que tout projet, étude ou entreprise ayant pour but la construction d'éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur sur la commune de Bavois soient interdits jusqu'au 31.12.2031 ;


- Que la Municipalité, dans toutes les possibilités et les limites de ses moyens à disposition, s'oppose à la construction d'éoliennes sur les communes voisines ayant des impacts sur notre commune.

En conclusion, je demande au Conseil :

- De prendre en considération ces propositions
- De les renvoyer à la Municipalité ;
- De fixer un délai de 3 mois à la Municipalité pour rendre réponse (Art 33 al2^b LC).

Je propose enfin, qu'en raison du caractère sensible du sujet et des liens familiaux étroits entre les différents membres de notre Conseil, que tous les votes du Conseil concernant mes propositions se fassent à bulletin secret.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette motion. Ce faisant, vous contribuerez à ce qu'une ambiance paisible et chaleureuse règne à nouveau dans notre village.



Daniel Schwab,
Conseiller communal, Bavois